

Publié le 13 avril 2018

## « Une gestion de proximité pour une meilleur prise en compte des besoins des publics »

Maire de Sceaux, secrétaire général de l'Association des maires de France, président de la Sem Sceaux Bourgla-Reine Habitat, Philippe Laurent en est convaincu : « Le meilleur moyen pour les maires de garder le contrôle sur la politique locale du logement social, c'est par le maintien d'outils de proximité. »



La conférence de consensus logement a longuement débattu du rapprochement entre les organismes de logement social proposition reprise dans le projet de loi « Elan ». Y êtes-vous favorable ?

Comme souvent en pareil cas, il ne faut pas généraliser. Il y a des circonstances où le rapprochement est nécessaire, notamment lorsque les organismes ne sont pas en bonne santé ou n'ont plus la capacité de gérer, d'entretenir ou de construire. Et d'autres cas où des organismes de petite taille ont su garder cette capacité. Dans ce cas, il n'y a **pas intérêt d'imposer des fusions**.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



Cette logique de regroupement ne risque-t-elle pas d'attenter au rôle indispansable de proximité d'un bailleur social, face à des publics souvent en difficulté ? Au nom de la seule gestion, le risque n'est-il pas de perdre la main sur la politique de proximité ?

Naturellement. La proximité de la gestion non seulement technique et administrative, mais surtout politique de l'organisme est la garantie d'une meilleure prise en compte des besoins des publics quels qu'ils soient, d'un niveau de service plus élevé aux locataires et d'une intégration urbaine des opérations plus qualitative. L'implication directe du maire dans la politique de logement social (en matière de gestion, d'entretien et de construction) est naturellement préférable à toute autre organisation. Et ce n'est pas parce que quelques maires refusent – sous la pression de leur population – de développer leur parc de logements qu'il faut réduire tous les autres à un rôle de simple spectateur d'une gouvernance lointaine et technocratique du logement social sur leur territoire!

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2